

L'entretien d'habilitation d'anglais

La délibération n°191 du 13 janvier 2012 précise que les personnels qui enseignent l'anglais dans les écoles primaires de Nouvelle-Calédonie doivent être habilités.

L'entretien d'habilitation est ainsi ouvert à tous les enseignants titulaires.

Seuls les professeurs certifiés, agrégés et les titulaires à *minima* d'une licence d'anglais ou du CLES 2 sont dispensés de cet entretien.

Le calendrier des sessions est disponible sur le site de la DENC.

Une session est réservée aux candidats libres, les participants au stage de trois semaines présentent d'office cet entretien à l'issue du stage.

Objectifs de l'entretien

- Evaluer l'enseignant en interaction au niveau de la phonologie, du lexique et de la syntaxe en anglais (intelligibilité du discours et aptitude à la communication, en s'appuyant sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. (CECRL) : **niveau B2 pour la compréhension orale et B1 pour la production orale**).
- Evaluer ses **connaissances générales** au niveau de la **culture des pays anglophones**.
- Evaluer sa **connaissance globale du cadrage** en ce qui concerne l'enseignement de l'anglais en Nouvelle-Calédonie.

	Activités langagières	Niveau B1	Niveau B2
COMPRENDRE	Ecouter	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	<i>Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.</i>
	Lire	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain ou en prose.

PARLER	Prendre part à une conversation	<i>Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans un pays où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).</i>	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un interlocuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.
	S'exprimer oralement en continu	<i>Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions et projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.</i>	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
ECRIRE	Ecrire	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant un information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.

Modalités de passation

Le planning des dates et horaires de passage est transmis aux intéressés par la DENC et tient lieu de convocation. Toute absence devra être signalée afin de réajuster ce planning.

1- Préparation (30 mn) :

Le candidat tire au hasard:

- un document audio enregistré deux fois à la suite dans un « anglais standard ». Ce document sera restitué dans ses grandes lignes et pourra donner lieu à une ou deux questions de compréhension du jury,
- un document axé sur une thématique culturelle et comportant soit des images, soit des photos qui seront commentées et développées avec le jury,
- un album qui sera théâtralisé face au jury et qui sera l'objet d'une à deux questions en français d'ordre pédagogique.

Le candidat préparera également sa présentation personnelle : succincte, elle mettra en évidence les grandes lignes du parcours professionnel et les motivations à passer cet entretien.

L'entretien évalue essentiellement les connaissances linguistiques du candidat, ainsi les documents présentés ne sont que des supports à l'entretien, ils permettent au jury d'échanger avec le candidat et d'évaluer ainsi sa spontanéité en interaction.

2- Entretien individuel (en anglais) : 30 mn (15' + 15' de délibération)

- Présentation du candidat (se présenter, donner ses motivations à enseigner l'anglais, son expérience au niveau de l'anglais),
- Restitution du document sonore et questions éventuelles du jury,
- Présentation du document iconographique et échange avec le jury,
- Théâtralisation d'un extrait d'album jeunesse et exploitation(s) possible(s)
- Quelques questions générales portant sur la mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais en Nouvelle-Calédonie (en français).

NB :

Les dictionnaires ne sont pas admis lors de cette épreuve.
Il est conseillé de ne pas lire ses notes lors de l'entretien.

Résultats

Les résultats sont transmis par la voie hiérarchique à l'issue de chaque session.

Chacun recevra sa grille d'évaluation de l'entretien afin de se positionner et tenir compte, éventuellement, des conseils de la commission.

Une attestation est délivrée aux enseignants habilités, elle n'est valable qu'en Nouvelle - Calédonie.

Les enseignants habilités peuvent dès lors commencer à enseigner l'anglais dans leur classe et/ou par échanges de service, dans la limite des 3h hors classe (cf. Lettre de cadrage 2015).

Les enseignants qui n'auraient pas réussi cet entretien sont invités à se représenter lors d'une session ultérieure (l'année d'après).

Un perfectionnement linguistique est souvent préconisé (voir plan de formation continue en fin d'année)

Des pistes de mise en œuvre sont disponibles sur le site de la DENC (www.denc.gouv.nc)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre la DENC au 26.21.48.